



## Changement de titre de propriété

Par **Nadine cohen**, le **26/11/2018** à **09:40**

Bonjour, mes parents ont une résidence secondaire dans le sud de la France et voudraient me l'offrir. J'ai besoin de changer le Nom sur le titre de propriété. Ma question est la suivante : j'ai la double nationalité franco-américaine et est-ce plus intéressant en tant qu'américaine d'effectuer les démarches ?  
Merci pour votre aide

Par **youris**, le **26/11/2018** à **09:53**

bonjour,  
la possession d'une autre nationalité n'a pas, en principe, d'incidence sur la nationalité française.  
quand vous résidez sur le sol français, vous ne pouvez vous prévaloir que de votre nationalité française, comme lorsque vous êtes aux USA, les autorités américaines ne sont concernées que par votre nationalité américaine.  
si cette donation est faite en avancement de part, elle sera rapportable et éventuellement réductible lors de la succession de vos parents.  
avez-vous d'autres frères et sœurs ?  
salutations